

.\Site Photos 13.08.23\P1210081.JPG

# VÉRIFICATION DES ÉMANATIONS POUR L'ANALYSE DES VÉHICULES À MOTEUR - SÉPARATION D'INCENDIE, OFFRANT UNE PROTECTION INCENDIE SUR 2 HEURES, POUR CELLULES D'ACCUMULATION 335, CHEMIN RIVER, OTTAWA (ONTARIO)

|      | ARCHITECTURE   | MÉCANIQUE   | ÉLECTRICITÉ  |
|------|--|---|--|
| A000 | PAGE COUVERTURE ET LISTE DES DESSINS                   | M1 TRAVAUX DE MÉCANIQUE - LISTE DES DESSINS, LÉGENDES, NOTES GÉNÉRALES ET DEVIS                 | E1 LISTE DES DESSINS, LÉGENDE DES SYMBOLES ET DEVIS D'ÉLECTRICITÉ                              |
| A210 | PLAN DÉTAGÉ AU REZ-DE-CHAUSSEE - NOUVELLE CONSTRUCTION | M2 INSTALLATIONS DE PROTECTION INCENDIE ET DE CVAC - OUVRAGES DE DÉMOLITION ET NOUVEAUX TRAVAUX | E2 INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE ET D'ALARME INCENDIE - OUVRAGES DE DÉMOLITION ET NOUVEAUX TRAVAUX |
| A400 | DETAILS DE MURS ET DE PORTES - NOMENCLATURES           |   | E3 INSTALLATIONS DE COUPRANT ET SYSTEMES - OUVRAGES DE DÉMOLITION ET NOUVEAUX TRAVAUX          |
| A800 | ELEVATION D'INTERIEUR                                  |   |  |

## DOCUMENT DE SOUMISSION

| 9 |                                  |          |  |
|---|----------------------------------|----------|--|
| 8 |                                  |          |  |
| 7 |                                  |          |  |
| 6 |                                  |          |  |
| 5 |                                  |          |  |
| 4 |                                  |          |  |
| 3 | DOCUMENT DE SOUMISSION           | 13/11/08 |  |
| 2 | DOCUMENT A 100% EXAMEN DU CLIENT | 13/10/28 |  |
| 1 | DOCUMENT A 50% EXAMEN DU CLIENT  | 13/10/08 |  |

| révision | description         | date |
|----------|---------------------|------|
| A        | déclar no           |      |
| B        | location drawing no |      |
| C        | sur dessin n°       |      |
|          | drawing no          |      |
|          | dessin n°           |      |

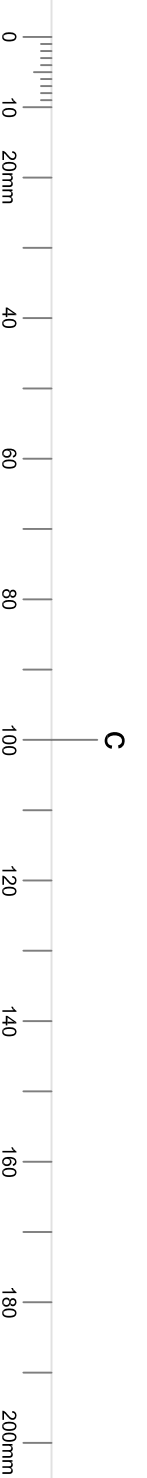
projet  
VERIFICATION DES ÉMANATIONS POUR L'ANALYSE DES VÉHICULES À MOTEUR - SÉPARATION D'INCENDIE, OFFRANT UNE PROTECTION INCENDIE SUR 2 HEURES, POUR CELLULES D'ACCUMULATION

335, CHEMIN RIVER, OTTAWA (ONTARIO)

drawing dessin

## PAGE COUVERTURE ET LISTE DES DESSINS

|                 |                         |                           |
|-----------------|-------------------------|---------------------------|
| Designed By     | D. TESSIER / M. CARRIER | Conçu par                 |
| Date            | 2013/11/08              | (aaaa/mm/jj)              |
| Drawn By        | M. CARRIER              | Dessiné par               |
| Date            | 2013/11/08              | (aaaa/mm/jj)              |
| Reviewed By     | D. TESSIER              | Examiné par               |
| Date            | 2013/11/08              | (aaaa/mm/jj)              |
| Approved By     | D. RANCIER              | Approuvé par              |
| Date            | 2013/11/08              | (aaaa/mm/jj)              |
| Tender          | ISSUED FOR TENDER       | Submission                |
| Project Manager | TIMOTHY TERRELL         | Administrateur de projets |
| Project no.     | K4A22-13-00XX           | n° du projet              |
| Drawing no.     | A000                    | n° du dessin              |







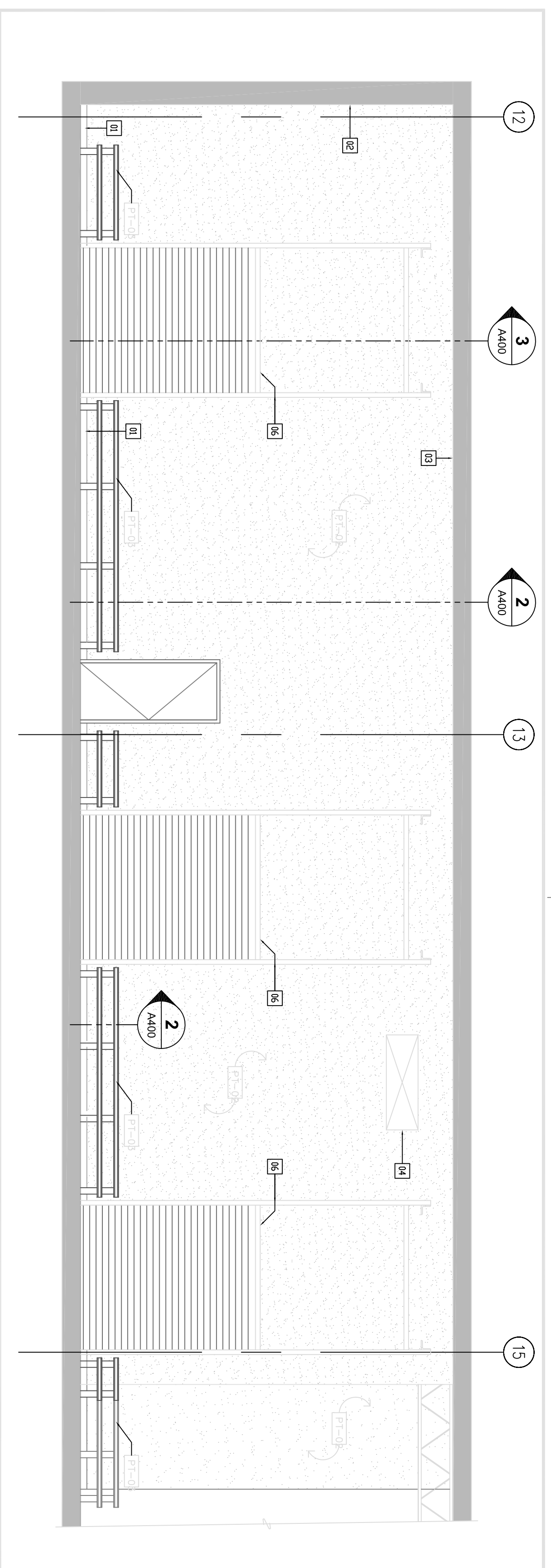
**LÉGENDE DU DESSIN**

- APERÇU DES TRAVAUX
- - - - - RENVOI À UN DÉTAIL
- ① DÉTAIL N°
- A100 DESSIN DE DÉTAIL
- ① DÉTAIL EN COUPE
- A100 DESSIN DE DÉTAIL
- ① DÉTAIL N°
- A100 DESSIN DE DÉTAIL
- ① INDICATEUR DE NOTE
- ① INDICATEUR DE PORTE
- ① MARQUEUR DE MATÉRIAU

LES SYMBOLES PRÉSENTÉS DANS LA LÉGENDE S'AVÈRENT DES SYMBOLES TYPÉES, QUI NE S'APPLIQUENT PAS NECESSAIREMENT À CE PROJET.

**NOTES DU DESSIN**

- 01 PRÉVOIR UNE NOUVELLE PLINTHE EN CAOUTCHOUC DE
- 02 LIGNE DU MUR EXISTANT.
- 03 LIGNE DU PLAFOND EXISTANT.
- 04 PRÉVOIR UN NOUVEAU REGISTRE D'INCENDIE. SE
- 05 DÉLIMITATION DE L'EMBOÛTEMENT DE LA PORTE.
- 06 BÂTI EN ACIER DE PORTE A ENROULEMENT DE 2 HEURES A LEVANT. L'EMBOÛTEMENT DE L'ENFERMEMENT.



**1** ÉLEVATION D'INTÉRIEUR  
A800 1:50

L'entrepreneur devra vérifier toutes les dimensions et conditions sur place et faire part à l'ingénieur de toute contradiction.

| révision | description                      | date     |
|----------|----------------------------------|----------|
| 1        | DOCUMENT À 50% EXAMEN DU CLIENT  | 13/10/18 |
| 2        | DOCUMENT À 100% EXAMEN DU CLIENT | 13/10/18 |
| 3        |                                  |          |
| 4        |                                  |          |
| 5        |                                  |          |
| 6        |                                  |          |
| 7        |                                  |          |
| 8        |                                  |          |
| 9        |                                  |          |

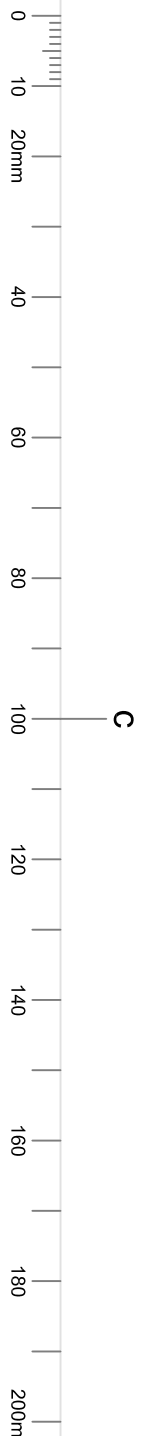
|   |   |
|---|---|
| A | A |
| B | B |
| C | C |

projet  
VERIFICATION DES EMANATIONS POUR L'ANALYSE DES VEHICULES A MOTEUR - SEPARATION D'INCENDIE, OFFRANT UNE PROTECTION INCENDIE SUR 2 HEURES, POUR CELLULES D'ACCUMULATION  
335, CHEMIN RIVER, OTTAWA (ONTARIO)

dessin  
**ÉLEVATION D'INTÉRIEUR**

Conçu par  
D. TESSIER / M. CARRIER  
(aasa/mnj)  
Date 2013/10/28  
Dessiné par  
M. CARRIER  
(aasa/mnj)  
Date 2013/10/28  
Examiné par  
D. TESSIER  
(aasa/mnj)  
Date 2013/10/28  
Approuvé par  
D. RANCIER  
(aasa/mnj)  
Date 2013/10/28

Projet Manager  
Administrateur de projets  
TIMOTHY TERRELL  
Projet no.  
K4A22-13-00XX  
n° du projet  
Drawing no.  
A800  
n° du dessin



C

# ENVIRONNEMENT CANADA – SERVICES DE CONSULTATION POUR LA VÉRIFICATION DES ÉMANATIONS POUR L'ANALYSE DES VÉHICULES À MOTEUR

335, CHEMIN RIVER ROAD À OTTAWA (ONTARIO)  
MÉCANIQUE

| LISTE DES DESSINS |   |
|-------------------|---|
| SYMBOLE           | DESCRIPTION   |
| M1                | TRAVAU DE MÉCANIQUE – LISTE DES DESSINS, LÉGENDES, NOTES GÉNÉRALES ET DEVIS           |
| M2                | REGISTRÉS DE PROTECTION INCENDIE ET DE CAS – QUAIRES DE DÉMARRAGE ET MANÈVRES TRAVAIL |

| LÉGENDE GÉNÉRALE |  |
|------------------|--|
| SYMBOLE          | DESCRIPTION  |
| -----            | TUYAUTE ET (OU) CONDUITS ET (OU) APPAREILLAGE EXISTANTS                    |
| ----             | TUYAUTE ET (OU) CONDUITS ET (OU) APPAREILLAGE À REMPLIR ET (OU) À DÉPLACER |
| ---              | TUYAUTE ET (OU) CONDUITS ET (OU) APPAREILLAGE NEUFS ET (OU) DÉPLACÉS       |
| (E)              | SYMBOLE D'APPAREILLAGE EXISTANT  |
| (R)              | SYMBOLE D'APPAREILLAGE DÉPLACÉ   |
| (N)              | SYMBOLE D'APPAREILLAGE NEUF  |

| PROTECTION INCENDIE – LÉGENDE |   |
|-------------------------------|---|
| SYMBOLE                       | DESCRIPTION   |
| ○                             | GOLETS SEULS EXISTANTS                                    |
| ⊗                             | GOLETS DEBOUT   |
| ⊙                             | EXTINCTEUR INCENDIE, À MANŒVRER AVEC UN PROJET DE MONTAGE |

| LÉGENDE – INSTALLATIONS DE CVAC |                               |
|---------------------------------|-------------------------------|
| SYMBOLE                         | DESCRIPTION                   |
|                                 | CONDUITS RECTANGULAIRES       |
|                                 | CONDUIT, VERS LE HAUT         |
|                                 | CONDUIT, VERS LE BAS          |
|                                 | OUVERTURE DE TRAVERTIN (OO)   |
| —R                              | REGISTRE D'INCLINAISON (RI)   |
|                                 | REGISTRE D'INCLINAISON        |
|                                 | ASPIRÉRIE (HA)                |
|                                 | VENTILATEUR D'EXTRACTION (EF) |

- NOTES GÉNÉRALES :**
1. DÉCRIRE TOUTS LES TRAVAUX INDIQUÉS DANS CES DESSINS OU IMPLICITEMENT REQUIS ET CE, EN COMPOSANT AVEC :
    - A. TOUTS LES COULES, LIGES, ET RÉFÉRENCES PERMANENTS (CODE DE CONSTRUCTION DE L'OSMOSIS)
    - B. LA PLUS RÉCENTE ÉDITION DES NORMES PERMANENTES (CONDUITS) DE LA « SAAWA »
    - C. LES NORMES PERMANENTES DE PROTECTION-INCLINAISON DU CAS ET DE LA « SAAWA »
    - D. LES NORMES PERMANENTES DES LABORATOIRES DES ASSURÉS DU CANADA
  2. AVANT DE PRÉSENTER UNE COMMANDE, CHAQUE PERSONNE REPRESENTANT UN CORPS DE MÉTIER QUALIFIQUÉ DEVA EXAMINER LE CHANTIER, AFIN DE DÉTERMINER LES CONDITIONS QUI POURRAIENT AFFECTER LES TRAVAUX PRÉVUS. LE TRAVAIL DOIT ÊTRE ARRÊTÉ IMMÉDIATEMENT SI UN DES TRAVAILLÉS NE PEUT CONSTATER AU BESOIN D'UN MANÈVRE À RESPECTER LA PRÉSENTE CONDITION. LA MISE EN ROUTE DES TRAVAUX DEVA ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME UNE PRÉDÉ ACCEPTATION IMPLICITE DES CONDITIONS EXISTANTES ET CE, À L'ENVERS SANCTIONNATION DU CORPS DE MÉTIER EN CHARGE.
  3. LES DESSINS DOIVENT ÊTRE CONSIDÉRÉS COMME REPRESENTANT LE CARACTÈRE GÉNÉRAL ET L'EMPLACEMENT DES TRAVAUX ET NON COMME UN PROJET DÉTAILLÉ. LE TRAVAIL DOIT ÊTRE ARRÊTÉ IMMÉDIATEMENT SI UN MANÈVRE DEVA ÊTRE COMPLÉTI EN SOU ET COMPRENDRE TOUTS LES ACCÈS REQUIS POUR EN ARRIVER À UN MANÈVRE EN TOUT POINT COMPLÈT ET OPÉRATIONNEL.
  4. AVANT DE PLACER SA COMMANDE, L'ENTREPRENEUR EN MÉCANIQUE SE DEVA DE MESURER SANS PLACER ET DÉTERMINER L'EMPLACEMENT DE L'ÉQUIPEMENT NEUF ET DÉPLACÉ ET DE CONTRÔLER-VERIFIER LES DÉTAILS REQUIS AVANT DE FABRIQUER.
  5. IL FAUDRA LIRE LES DESSINS DE MÉCANIQUE CONCERNANT AVEC LES SPÉCIFICATIONS PERMANENTES.
  6. LE MOT « PRÉVOIR » VEUT DIRE : « FOURNIR ET INSTALLER » LE MOT « TR » VEUT DIRE : « TRAVAUX D'ESSAI, DE RÉGLAGE ET D'ÉQUILIBRAGE ».
  7. L'ENTREPRENEUR DEVA RESPECTER LE CALENDRIER DE PROJET PRÉSENTÉ DANS LES DOCUMENTS DE SOUMISSION, À L'EXCEPTION DU CONTRAÎT. L'ENTREPRENEUR SE DEVA DE REMPLIR UN CALENDRIER DU TRAVAIL À L'ÉPREUVE DE LA PERSONNE CHARGÉE DE GÉRER LE PROJET AVANT QUE DE L'ENDEVOIR.
  8. L'ENTREPRENEUR EN MÉCANIQUE DEVA COORDONNER SES TRAVAUX AVEC CEUX DE TOUTS LES AUTRES CORPS DE MÉTIER AINSI QU'AVEC LES TRAVAILLÉS EN MÉCANIQUE. LE TRAVAIL DOIT ÊTRE ARRÊTÉ IMMÉDIATEMENT SI LA TRANSMISSION DES DIMENSIONS DE SÉCURITÉ À TOUTS SES EMPLOYES, LE DEVA AUSSI S'ASSURER DE RESPECTER LA LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL.
  9. AVANT LA MISE EN ROUTE DE SES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DEVA REMPLIR UN FORMULAIRE D'ÉTAT DE PROTECTION INCENDIE AU MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL, CEITE FORMULE DEVA ÊTRE SIGNÉE ET DATED PAR CE DERNIER.
  10. UNE PRODUCE DE TRAVAUX SIGNÉS, CEITE PRODUCE DEVA ÊTRE DÉPOSÉE AU MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL, ET PAR LE MINISTÈRE DU TRAVAIL.
  11. ASSURER LE CONTRÔLE DE TOUTS LES REQUIS EN ET DE TOUTS LES PERMIS REQUIS.
  12. LA SÉCURITÉ DÉTENDUE ET LES MATÉRIELS REQUIS AU MOMENT DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE PRÉSENTS PAR LA PERSONNE CHARGÉE DE GÉRER LE PROJET.
  13. RÉGULER TOUTS LES TRAVAUX À L'INTÉRIEUR DES VEHICLES PRÉSENTES PAR LA PERSONNE CHARGÉE DE GÉRER LE PROJET.
  14. SAUF INDICATIONS CONTRAIRES, TOUTS LES CHANGEMENTS ET TOUTES LES CORRECTIONS NECESSAIRES À RÉALISER, CEUX QUI SONT DÉCOUVERTS PENDANT LE TRAVAIL DOIVENT ÊTRE RÉALISÉS À L'INTÉRIEUR DES INTERVALLES DE TEMPS PRÉSCRITS PAR LA PERSONNE CHARGÉE DE GÉRER LE PROJET.
  15. L'ENTREPRENEUR DEVA GÉRER LES LIEUX TRAVAIL D'ACCUMULATIONS DE DÉBRIS ET CE, À L'ENVERS SANCTIONNATION DE LA PERSONNE CHARGÉE DE GÉRER LE PROJET ET EN TOUT TEMPS, LE NETTOYAGE DE LA ZONE AFFECTÉE DEVA SE POURSUIVRE EN CONTINU, POUR CE QUI EST DE LA MANÈVRE, LE NETTOYAGE DE LA ZONE AFFECTÉE DEVA ÊTRE ARRÊTÉ IMMÉDIATEMENT SI LE MANÈVRE SE SÉPARAIT DE TOUTES PROTÈCTIONS, AINSI QU'ASSURER UNE PROTECTION EFFICACE CONTRE TOUTE INTRUSION DE POUSSIERE.
  16. L'APPAREILLAGE NECESSAIRE UN ACCORDÉMENT À UNE SOURCE DE COURANT ÉLECTRIQUE DEVA FAIRE L'OBJET D'UNE APPROUVATION DE LA CAS OU DES ULIC ET CE, PAR RAPPORT À L'ÉQUIPEMENT OU LEVANT APPAREILLAGE SEAN MANÈVRE.
  17. L'ENTREPRENEUR DEVA S'ASSURER D'ÊTRE EN COMPLIANCE AVEC LES AUTRES CORPS DE MÉTIER.
  18. LES INSTRUCTIONS DU FABRICANT PORTANT SUR LA MAINTIEN, LE MONTAGE ET L'ÉPREUVE DE L'APPAREILLAGE PRÉSCRIT DOIVENT ÊTRE CONSIDÉRÉS COMME FASANT PARTIE DU PRÉSENT DEVIS.
  19. INSPECTER L'ENSEMBLE DE L'APPAREILLAGE NEUF ET (OU) DÉPLACÉ À SON ARRIVÉE AU CHANTIER ET (OU) LORS DE SON DÉMARRAGE ET ASSURER L'INCLINAISON DU PROJET DE TOUT DÉMARRAGE OU DE TOUT MANÈVRE.
  20. L'ENSEMBLE DE L'APPAREILLAGE, DE LA TUYAUTE, DES CONDUITS ET DU CHAQUE DEVA ÊTRE SÉPARÉMENT IDENTIFIÉ PAR UN ÉTIQUETTE DE COMMANDE DE VÉHICULE.
  21. PRÉVOIR UNE PLACQUE LAMINO-COUCHE À LETTRAGE BLANC SUR CHAQUE NOUVEAU PIÈCE D'APPAREILLAGE, ÉQUIPER CHAQUE APPAREIL SEAN MANÈVRE AVEC UN ÉTIQUETTE DE COMMANDE DE VÉHICULE. LES ÉTIQUETTES DEVA ÊTRE D'UN MOINS 25 mm, À MONTER PRÈS DE LA SECTION DE COMMANDE DE VÉHICULE.
  22. L'ENTREPRENEUR DEVA ASSURER TOUTS LES RESPONSABILITÉS DE DÉMARRAGE, DE RÉPARATION, DE RÉINSTALLATION À NOUVEAU ET DE RÉMONTAGE DE LA TUYAUTE AUTOMATIQUE OU DU SYSTÈME DE GOULÈS SOUS PAU ET CE, SANS UNE BASE GÉNÉRIQUE. TOUT SE DEVA DE COORDONNER LE TOUT AVEC LE PROPRIÉTAIRE.

23. PROTÈGER LE SYSTÈME EXISTANT DE MAINTIEN D'AIR CONTRE LA POUSSIERE RÉGAGÉE PAR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION. PRÉVOIR DES FILTRES INTERCHANGÉS À L'EMPLACEMENT DES OUVERTURES DE RETOUR, À MOINS QU'ILS NE SONT DÉJÀ PRÉSENTS. LES FILTRES DOIVENT ÊTRE REMPLACÉS À L'ENVERS SANCTIONNATION DE LA PERSONNE CHARGÉE DE GÉRER LE PROJET. EN FONCTION DU BESOIN, QUALITÉ REQUIS : MERV10 TROUO OU TOUT AUTRE PRODUIT DE FABRICATION ÉQUIVALENTE ET APPROUVÉ.
24. LES OUVRIERS DE CONDUITS PRÉSENTÉS DANS LES DESSINS CORRESPONDENT AUX GROSSIERS DE CONDUITS À L'ÉTAT INSONORISÉ, CE QUI VEUT DIRE QUE LES DIMENSIONS DONNÉES CORRESPONDENT AUX DIMENSIONS DE DÉMARRAGE ET NON AUX DIMENSIONS DE LA TOLE PRÉSENTIÈMENT DITE.
25. PRÉSENTATIONS :
  1. SOUSMETTRE UNE (1) COPIE DES DESSINS D'ÉTALER ET DES NOTES DE LA TOLE À LA PERSONNE CHARGÉE DE GÉRER LE PROJET, EN PLUS DE L'APPAREILLAGE ET DES SYSTÈMES PRÉSCRITS ET CE, À L'EXAMEN DE L'INGÉNIEUR ET AVANT D'ACHETER DE L'APPAREILLAGE OU DE PLACER SA COMMANDE. LES DESSINS D'ÉTALER EN ROMAIN PEUVENT ÊTRE DÉPOSÉS EN PLUS DE LA TOLE. LES DESSINS D'ÉTALER NE SONT PAS À CONSIDÉRER AVEC LES INSTRUCTIONS DE LA PERSONNE CHARGÉE DE GÉRER LE PROJET. LES DESSINS D'ÉTALER DEVAIENT REMPLIR TOUTS LES SYSTÈMES ET L'ENSEMBLE DE L'APPAREILLAGE PRÉSCRITS.
  2. PRÉPARER ET DÉTAILLER LES DESSINS D'ÉTALER EN ROMAIN, EN FONCTION DU BESOIN, QUALITÉ REQUIS : MERV10 TROUO OU TOUT AUTRE PRODUIT DE FABRICATION ÉQUIVALENTE ET APPROUVÉ.
  3. LES DESSINS D'ÉTALER NE PEUVENT ÊTRE EN TOUT POINT COMPLÈT :
    1. L'ÉTAT DE CHARGEMENT DE LA NPA-1,3, UNE LETTRE DE QUANTITÉ SUFFISANTE SI LES NOTES DE CETTE LETTRE S'APPLIQUENT À L'INSTALLATION EST EN DE LA NORME NPA-1,3.

### DEVIS DE MÉCANIQUE :

1. TUYAUTE DE PROTECTION INCENDIE :
  1. TOUTES LES PIÈCES COMPOSANTES PEUVENT PARTIR DU SYSTÈME DEBOUT, REMPLIR AUX LISTES DE PRODUITS HOLONOMES DU COMMISSAIRE AUX INCENDIES ET DES « ULC » (« ULC » = LABORATOIRES DES RESSOURCES DU CANADA; LA PRESSION DE 175 kPa/250 PSI, LES PIÈCES NE DEVA PAS ÊTRE PRÉPARÉES À 175 kPa/250 PSI, SEULES LES SYMBOLES DU COMMISSAIRE DES INCENDIES ET DES RESSOURCES DU CANADA, NPA-1,3, UNE LETTRE DE QUANTITÉ SUFFISANTE SI LES NOTES DE CETTE LETTRE S'APPLIQUENT À L'INSTALLATION EST EN DE LA NORME NPA-1,3.
  2. RACCORDS ET JOINTS SELON LES SYMBOLES DU COMMISSAIRE DES INCENDIES ET DES RESSOURCES DU CANADA, NPA-1,3, UNE LETTRE DE QUANTITÉ SUFFISANTE SI LES NOTES DE CETTE LETTRE S'APPLIQUENT À L'INSTALLATION EST EN DE LA NORME NPA-1,3.
  3. REMPLIR : DE TOUTE MISE, SONDÉ, À BRÈVE OU VÉRIFIÉ ET RÔLE.
  4. OUVRIERS À TRAVAIL :
    1. DU COMMISSAIRE DES INCENDIES ET CE, POUR LE RÉMONTAGE DE PROTECTION INCENDIE.
    2. LE RÉMONTAGE DE PROTECTION INCENDIE CORRESPOND À 1 300 PND (300 LBP/1000L).
  5. LE RÉMONTAGE DE PROTECTION INCENDIE
2. EXTINGUEURS D'INCENDIES :
  1. EXTINGUEUR CHARGÉ À SEC, DE TYPE FEI ET LA PRESSION D'ENTRÉE, CÔTÉ D'UN CHAQUE ULTRA-ROBUSTE EN ACIER, D'UN OUVRIER, CÔTÉ D'UN CHAQUE ULTRA-ROBUSTE EN ACIER, D'UN OUVRIER, D'UN INDICATEUR HORIZONTAL EN ACIER INOXIDABLE ET D'UNE TUYÈRE DE FERMETURE, À ÉTUDE APPROUVÉE DES ULIC, SELON DES COÛTS DE PROTECTION DE CLASSEMENT A, B ET CE, SELON L'INDICATION «A»-«B», QUALITÉ REQUIS : NATIONAL FIRE CHAMPION FIRE EQUIPMENT OU TOUT AUTRE FABRICANT ÉQUIVALENT ET APPROUVÉ.
3. OUVRIERS SANS FAU :
  1. INSTALLATION DEBOUT : EN BRONZE ET À RÉACTION RAPIDE, POUR COUVRIR LE TYPE DE DANGER INDICÉ, À FACTURE DE 5,8 K ET DE TOUTE LA TOLE DE PROTECTION INCENDIE (NPA-1,3, UNE LETTRE DE QUANTITÉ SUFFISANTE SI LES NOTES DE CETTE LETTRE S'APPLIQUENT À L'INSTALLATION EST EN DE LA NORME NPA-1,3, UNE LETTRE DE QUANTITÉ SUFFISANTE SI LES NOTES DE CETTE LETTRE S'APPLIQUENT À L'INSTALLATION EST EN DE LA NORME NPA-1,3.
4. CONDUITS :
  1. CONDUITS :
    1. DÉTAILS, CONSTRUCTION ET MATÉRIEL POUR LES PRÉSCRITS TRAVAIL, SELON LES NORMES PERMANENTES DE LA SAAWA, TELS QUE S'APPLIQUENT DANS LE CODE DE CONSTRUCTION. PRODUITS (ET) DANS LE PRÉSENT DEVIS.
    2. TOUTS LES CONDUITS GALVANISÉS QUI SONT DÉTAILLÉS COMME TELS QUE S'APPLIQUENT DANS LE CODE DE CONSTRUCTION, EN PLUS DE ZINC DE CATHODISATION 1-1/4.
    3. TOUTS LES CONDUITS RECTANGULAIRES ET RACCORDS, EN TOLE GALVANISÉE À ÉTUDE APPROUVÉE DES ULIC, EN PLUS DE ZINC DE CATHODISATION 1-1/4.
    4. OUVRIERS RECTANGULAIRES ET RACCORDS, EN TOLE GALVANISÉE À ÉTUDE APPROUVÉE DES ULIC, EN PLUS DE ZINC DE CATHODISATION 1-1/4.
    5. OUVRIERS RONDS ET OUVRIERS ET RACCORDS, EN SÉRIÉ ET EN TOLE GALVANISÉE, SELON LA NORME ASTM A-27-71, AVEC UN ÉPAISSIEMENT DE 1,6 mm (1/16") POUR UN DIAMÈTRE DE 25 mm (1 PO) ET 1,9 mm (3/16") POUR UN DIAMÈTRE DE 38 mm (1 1/2 PO) ET 2,3 mm (3/8 PO) ET 14 PO) DE DIAMÈTRE. CALIBRE 28 DANS LE CAS D'OUVRAGES ENTRE 25 ET 38 mm (1 PO ET 1 1/2 PO) DE DIAMÈTRE. CALIBRE 24 DANS LE CAS D'OUVRAGES D'UN MOINS 38 mm (1 1/2 PO) DE DIAMÈTRE.
  2. CONDUITS :
    1. DÉTAILS, CONSTRUCTION ET MATÉRIEL POUR LES PRÉSCRITS TRAVAIL, SELON LES NORMES PERMANENTES DE LA SAAWA, TELS QUE S'APPLIQUENT DANS LE CODE DE CONSTRUCTION. PRODUITS (ET) DANS LE PRÉSENT DEVIS.
    2. TOUTS LES MATÉRIELS DEVA ÊTRE CONFORMES AUX LISTES TELS QUE S'APPLIQUENT DANS LE CODE DE CONSTRUCTION. PRODUITS (ET) DANS LE PRÉSENT DEVIS.
    3. TOUTS LES CONDUITS GALVANISÉS QUI SONT DÉTAILLÉS COMME TELS QUE S'APPLIQUENT DANS LE CODE DE CONSTRUCTION, EN PLUS DE ZINC DE CATHODISATION 1-1/4.
    4. OUVRIERS RECTANGULAIRES ET RACCORDS, EN TOLE GALVANISÉE À ÉTUDE APPROUVÉE DES ULIC, EN PLUS DE ZINC DE CATHODISATION 1-1/4.
    5. OUVRIERS RONDS ET OUVRIERS ET RACCORDS, EN SÉRIÉ ET EN TOLE GALVANISÉE, SELON LA NORME ASTM A-27-71, AVEC UN ÉPAISSIEMENT DE 1,6 mm (1/16") POUR UN DIAMÈTRE DE 25 mm (1 PO) ET 1,9 mm (3/16") POUR UN DIAMÈTRE DE 38 mm (1 1/2 PO) ET 2,3 mm (3/8 PO) ET 14 PO) DE DIAMÈTRE. CALIBRE 28 DANS LE CAS D'OUVRAGES ENTRE 25 ET 38 mm (1 PO ET 1 1/2 PO) DE DIAMÈTRE. CALIBRE 24 DANS LE CAS D'OUVRAGES D'UN MOINS 38 mm (1 1/2 PO) DE DIAMÈTRE.

5. REGISTRÉS D'INCENDIE :
  1. REGISTRÉS D'INCENDIE : À TOUT DÉMARRAGE B OU C, SELON L'EMPLACEMENT ET DEVA PORTER L'ÉTUDE DES ULIC, DEVA ÊTRE CONFORMES AUX EXIGENCES DE LA NORME NPA-1,3, UNE LETTRE DE QUANTITÉ SUFFISANTE SI LES NOTES DE CETTE LETTRE S'APPLIQUENT À L'INSTALLATION EST EN DE LA NORME NPA-1,3.
  2. EN ACIER DOUX ET DE FABRICATION D'USINE, POUR AINSI RÉPONDE AUX EXIGENCES DE PROTECTION INCENDIE, EN PLUS DE ZINC DE CATHODISATION 1-1/4.
  3. PARTIE SUPÉRIEURE ARTICULÉE, RESSORTE SIMPLE ET DÉCALÉ DE D'ENTRÉE, EN TOLE GALVANISÉE, SELON LA NORME ASTM A-27-71, AVEC UN ÉPAISSIEMENT DE 1,6 mm (1/16") POUR UN DIAMÈTRE DE 25 mm (1 PO) ET 1,9 mm (3/16") POUR UN DIAMÈTRE DE 38 mm (1 1/2 PO) ET 2,3 mm (3/8 PO) ET 14 PO) DE DIAMÈTRE. CALIBRE 28 DANS LE CAS D'OUVRAGES ENTRE 25 ET 38 mm (1 PO ET 1 1/2 PO) DE DIAMÈTRE. CALIBRE 24 DANS LE CAS D'OUVRAGES D'UN MOINS 38 mm (1 1/2 PO) DE DIAMÈTRE.
  4. À MANÈVRE ASSURÉ PAR UN RACCORDE RÉGULIER, DE POUVOIR ASSURANT UNE FERMETURE ET LE MANÈVRE EN POSITION FERMÉE ET MANÈVRE EN POSITION DÉMARRÉ.
  5. BÂTI EN FERR D'USINE, DE RÉGULIER DE 40 SUR 40 SUR 3 mm ET CE, À LA PÉRIPHÉRIE COMPLÈTE DU REGISTRÉ D'INCENDIE, DES DEUX CÔTÉS DE LA SÉPARATION D'INCENDIE TRANSVERSALE.
  6. OUVRIER : EN TOLE GALVANISÉE, SELON LA NORME ASTM A-27-71, AVEC UN ÉPAISSIEMENT DE 1,6 mm (1/16") POUR UN DIAMÈTRE DE 25 mm (1 PO) ET 1,9 mm (3/16") POUR UN DIAMÈTRE DE 38 mm (1 1/2 PO) ET 2,3 mm (3/8 PO) ET 14 PO) DE DIAMÈTRE. CALIBRE 28 DANS LE CAS D'OUVRAGES ENTRE 25 ET 38 mm (1 PO ET 1 1/2 PO) DE DIAMÈTRE. CALIBRE 24 DANS LE CAS D'OUVRAGES D'UN MOINS 38 mm (1 1/2 PO) DE DIAMÈTRE.
  7. OUVRIER : EN TOLE GALVANISÉE, SELON LA NORME ASTM A-27-71, AVEC UN ÉPAISSIEMENT DE 1,6 mm (1/16") POUR UN DIAMÈTRE DE 25 mm (1 PO) ET 1,9 mm (3/16") POUR UN DIAMÈTRE DE 38 mm (1 1/2 PO) ET 2,3 mm (3/8 PO) ET 14 PO) DE DIAMÈTRE. CALIBRE 28 DANS LE CAS D'OUVRAGES ENTRE 25 ET 38 mm (1 PO ET 1 1/2 PO) DE DIAMÈTRE. CALIBRE 24 DANS LE CAS D'OUVRAGES D'UN MOINS 38 mm (1 1/2 PO) DE DIAMÈTRE.

1. REGISTRÉS D'INCENDIE :
  1. REGISTRÉS D'INCENDIE : À TOUT DÉMARRAGE B OU C, SELON L'EMPLACEMENT ET DEVA PORTER L'ÉTUDE DES ULIC, DEVA ÊTRE CONFORMES AUX EXIGENCES DE LA NORME NPA-1,3, UNE LETTRE DE QUANTITÉ SUFFISANTE SI LES NOTES DE CETTE LETTRE S'APPLIQUENT À L'INSTALLATION EST EN DE LA NORME NPA-1,3.
  2. EN ACIER DOUX ET DE FABRICATION D'USINE, POUR AINSI RÉPONDE AUX EXIGENCES DE PROTECTION INCENDIE, EN PLUS DE ZINC DE CATHODISATION 1-1/4.
  3. PARTIE SUPÉRIEURE ARTICULÉE, RESSORTE SIMPLE ET DÉCALÉ DE D'ENTRÉE, EN TOLE GALVANISÉE, SELON LA NORME ASTM A-27-71, AVEC UN ÉPAISSIEMENT DE 1,6 mm (1/16") POUR UN DIAMÈTRE DE 25 mm (1 PO) ET 1,9 mm (3/16") POUR UN DIAMÈTRE DE 38 mm (1 1/2 PO) ET 2,3 mm (3/8 PO) ET 14 PO) DE DIAMÈTRE. CALIBRE 28 DANS LE CAS D'OUVRAGES ENTRE 25 ET 38 mm (1 PO ET 1 1/2 PO) DE DIAMÈTRE. CALIBRE 24 DANS LE CAS D'OUVRAGES D'UN MOINS 38 mm (1 1/2 PO) DE DIAMÈTRE.
  4. À MANÈVRE ASSURÉ PAR UN RACCORDE RÉGULIER, DE POUVOIR ASSURANT UNE FERMETURE ET LE MANÈVRE EN POSITION FERMÉE ET MANÈVRE EN POSITION DÉMARRÉ.
  5. BÂTI EN FERR D'USINE, DE RÉGULIER DE 40 SUR 40 SUR 3 mm ET CE, À LA PÉRIPHÉRIE COMPLÈTE DU REGISTRÉ D'INCENDIE, DES DEUX CÔTÉS DE LA SÉPARATION D'INCENDIE TRANSVERSALE.
  6. OUVRIER : EN TOLE GALVANISÉE, SELON LA NORME ASTM A-27-71, AVEC UN ÉPAISSIEMENT DE 1,6 mm (1/16") POUR UN DIAMÈTRE DE 25 mm (1 PO) ET 1,9 mm (3/16") POUR UN DIAMÈTRE DE 38 mm (1 1/2 PO) ET 2,3 mm (3/8 PO) ET 14 PO) DE DIAMÈTRE. CALIBRE 28 DANS LE CAS D'OUVRAGES ENTRE 25 ET 38 mm (1 PO ET 1 1/2 PO) DE DIAMÈTRE. CALIBRE 24 DANS LE CAS D'OUVRAGES D'UN MOINS 38 mm (1 1/2 PO) DE DIAMÈTRE.
  7. OUVRIER : EN TOLE GALVANISÉE, SELON LA NORME ASTM A-27-71, AVEC UN ÉPAISSIEMENT DE 1,6 mm (1/16") POUR UN DIAMÈTRE DE 25 mm (1 PO) ET 1,9 mm (3/16") POUR UN DIAMÈTRE DE 38 mm (1 1/2 PO) ET 2,3 mm (3/8 PO) ET 14 PO) DE DIAMÈTRE. CALIBRE 28 DANS LE CAS D'OUVRAGES ENTRE 25 ET 38 mm (1 PO ET 1 1/2 PO) DE DIAMÈTRE. CALIBRE 24 DANS LE CAS D'OUVRAGES D'UN MOINS 38 mm (1 1/2 PO) DE DIAMÈTRE.

| LISTE DES DESSINS, LÉGENDES, NOTES GÉNÉRALES ET DEVIS |              |
|---|--------------|
| Designed by   | S.HAMILTON   |
| Date  | DATE_DESS    |
| Drawn by  | C.LALONDE    |
| Date  | DATE_DRA     |
| Reviewed by   | S.HAMILTON   |
| Date  | DATE_REV     |
| Approved by   | S.HAMILTON   |
| Date  | DATE_APP     |
| Tender  | TENDER       |
| Project Manager                                       | PROJECT_MANI |
| Project no.   | n° du projet |
| Drawing no.   | n° du dessin |

L'entrepreneur devra vérifier toutes les dimensions et conditions sur place et faire part à l'ingénieur de toute contradiction.

| révision | description                    | déjà     |
|----------|--------------------------------|----------|
| 1        | DOCUMENT À 99 K, À RÈGE DÉFERÉ | 30/09/13 |
| 2        | DOCUMENT DE SOUMISSION         | 08/11/13 |

| projet | projet |
|--------|--------|
| A      | A      |
| B      | B      |
| C      | C      |

VERIFICATION DES ÉMANATIONS POUR L'ANALYSE DES VEHICULES A MOTEUR - SEPARATION D'INCENDIE OFFRANT UNE PROTECTION INCENDIE SUR 2 HEURES, POUR CELLULES D'ACCUMULATION

335, CHEMIN RIVER, OTTAWA (ONTARIO)

dessin

| MÉCANIQUE - LISTE DES DESSINS, LÉGENDES, NOTES GÉNÉRALES ET DEVIS |              |
|---|--------------|
| Designé par   | S.HAMILTON   |
| Date  | DATE_DESS    |
| Drawn by  | C.LALONDE    |
| Date  | DATE_DRA     |
| Reviewed by   | S.HAMILTON   |
| Date  | DATE_REV     |
| Approved by   | S.HAMILTON   |
| Date  | DATE_APP     |
| Tender  | TENDER       |
| Project Manager   | PROJECT_MANI |
| Project no.   | n° du projet |
| Drawing no.   | n° du dessin |

L'entrepreneur devra vérifier toutes les dimensions et conditions sur place et faire part à l'ingénieur de toute contradiction.

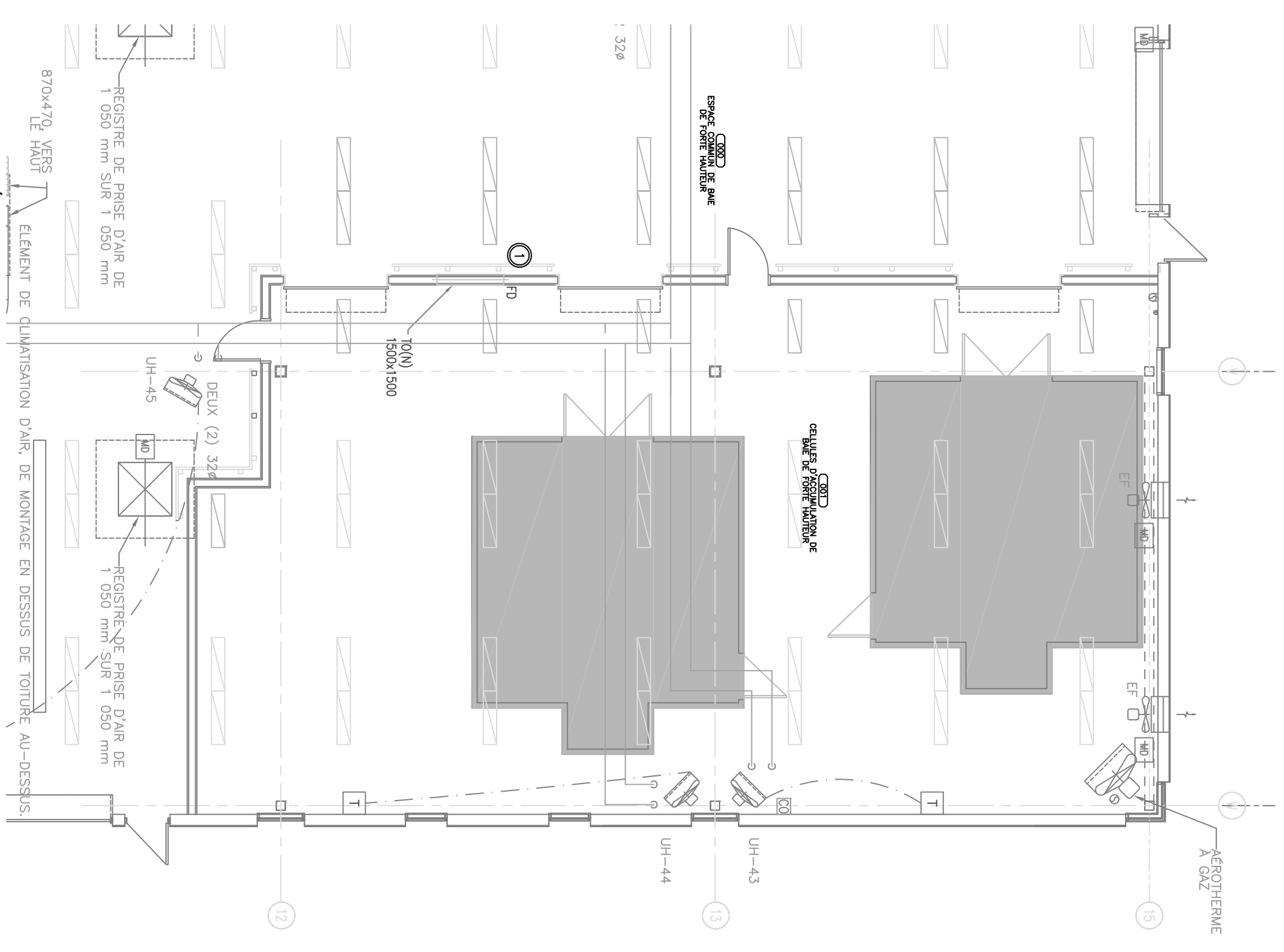
|          |                                      |          |
|----------|--------------------------------------|----------|
| 1        | DOCUMENT DE SOUMISSION               | 06/11/13 |
| 2        | DOCUMENT A 99 K, A RACÉ RÉCÉPÉ       | 30/09/13 |
| révision | description                          | date     |
| A        | A détail no. n° du détail            | A        |
| B        | B location drawing no. sur dessin n° | B        |
| C        | C drawing no. dessin n°              | C        |

projet  
 VÉRIFICATION DES ÉMANATIONS POUR L'ANALYSE DES VÉHICULES À MOTEUR - SÉPARATION D'INCENDIE, OFFRANT UNE PROTECTION INCENDIE SUR 2 HEURES, POUR CELLULES D'ACCUMULATION

335, CHEMIN RIVER, OTTAWA (ONTARIO)  
 dessin

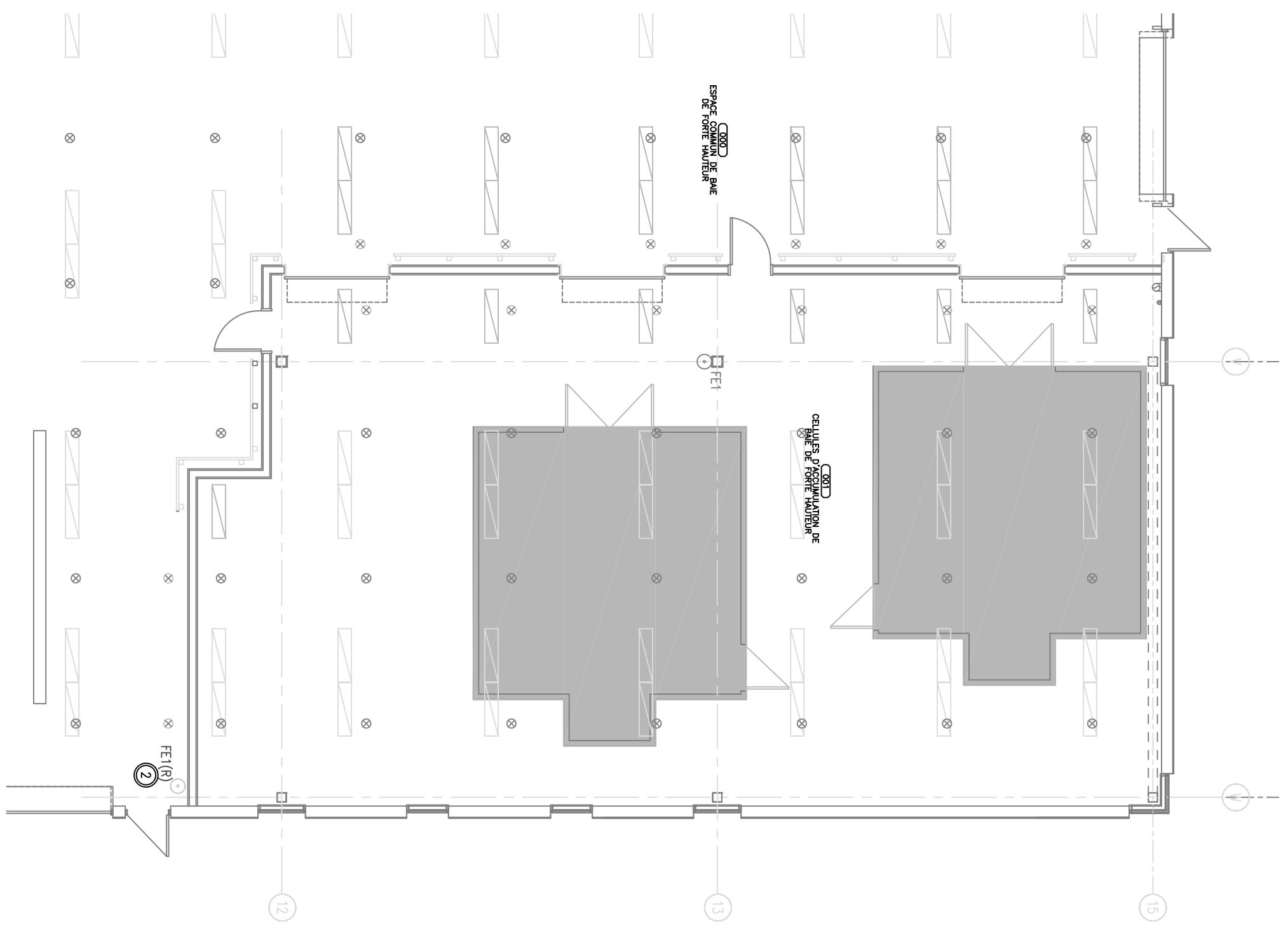
**INSTALLATIONS DE PROTECTION INCENDIE ET DE CVAC - OUVRAGES DE DÉMOLITION ET NOUVEAUX TRAVAUX**

Designed By S.HAMILTON  
 Date DATE\_DESS  
 Drawn By C.LALONDE  
 Date DATE\_DRA  
 Reviewed By S.HAMILTON  
 Date DATE\_REV  
 Approved By S.HAMILTON  
 Date DATE\_APP  
 Tender TENDER  
 Project Manager PROJECT\_MAN  
 Project no. n° du projet



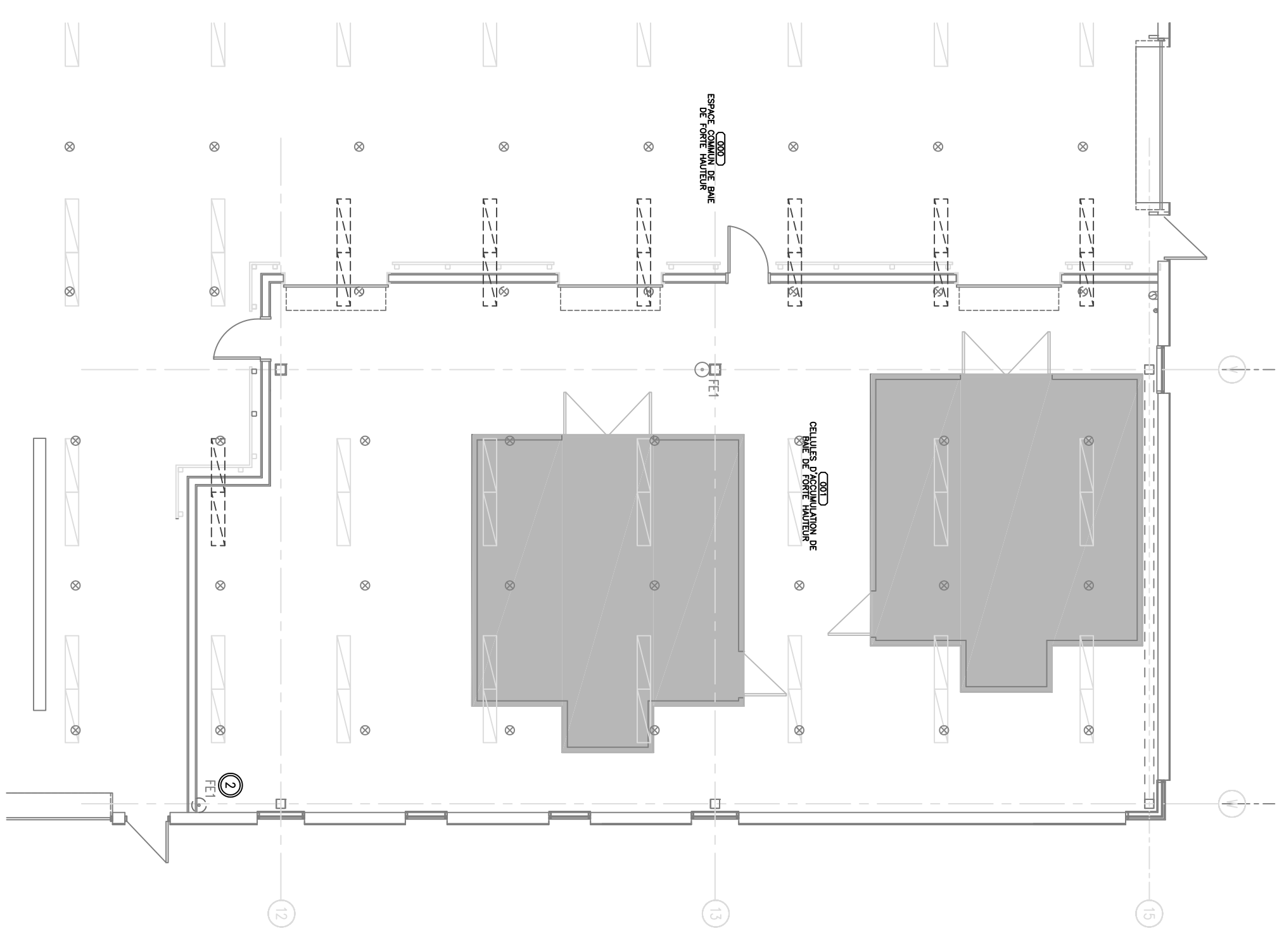
1 M2 1:100  
 PLAN DÉTAGE - INSTALLATIONS DE CVAC - NOUVEAUX TRAVAUX

**DESCRIPTION DES TRAVAUX**  
 1 RÉFÉRER UNE NOUVELLE OUVERTURE DE TRANSEPT, SELON LES INDICATIONS, À MARQUER AVEC UN RÉSPINE DE PROTECTION INCENDIE



1 M2 1:100  
 INSTALLATIONS DE PROTECTION INCENDIE ET DE CVAC - NOUVEAUX TRAVAUX

**DESCRIPTION DES TRAVAUX**  
 1 RÉFÉRER DES NOUVELLES TÊTES DE GOULE ET DÉPLACER DES TÊTES EXISTANTES, SELON LES INDICATIONS.  
 2 DÉPLACER L'EXTINCTEUR DIMENSIONNÉ EXISTANT, SELON LES INDICATIONS.



1 M2 1:100  
 INSTALLATIONS DE PROTECTION INCENDIE ET DE CVAC - OUVRAGES DE DÉMOLITION

**DESCRIPTION DES TRAVAUX**  
 1 ÉLÉVER LES TÊTES DE GOULE EXISTANTES, SELON LES INDICATIONS, À MARQUER AVEC UN RÉSPINE DE PROTECTION INCENDIE ET DÉPLACER LES TÊTES EXISTANTES, SELON LES INDICATIONS.  
 2 ÉLÉVER LES EXTINCTEURS DIMENSIONNÉS EXISTANTS, SELON LES INDICATIONS, À MARQUER AVEC UN RÉSPINE DE PROTECTION INCENDIE ET DÉPLACER LES EXTINCTEURS DIMENSIONNÉS EXISTANTS, SELON LES INDICATIONS.



L'entrepreneur devra vérifier toutes les dimensions et conditions sur place et faire part à l'ingénieur de toute contradiction.

|          |                                 |          |
|----------|---------------------------------|----------|
| 1        | DOCUMENT DE SOUMISSION          | 08/11/13 |
| 2        | DOCUMENT A 99 % A FINIR DÉSIGNÉ | 30/09/13 |
| révision | description                     | date     |

|   |   |   |
|---|---|---|
| A | A detail no.<br>n° du détail            | A |
| B | B location drawing no.<br>sur dessin n° | B |
| C | C drawing no.<br>dessin n°              | C |

projet  
VERIFICATION DES EMANATIONS POUR L'ANALYSE DES VEHICULES A MOTEUR - SEPARATION D'INCENDIE, OFFRANT UNE PROTECTION INCENDIE SUR 2 HEURES, POUR CELLULES D'ACCUMULATION  
335, CHEMIN RIVER, OTTAWA (ONTARIO)

dessin  
INSTALLATIONS  
D'ÉCLAIRAGE ET  
D'ALARME INCENDIE -  
OUVRAGES DE  
DÉMOLITION ET  
NOUVEAUX TRAVAUX

Designed By  
Conçu par  
(aaaaa/m/jj)

Date  
Date  
(aaaaa/m/jj)

Drawn By  
Dessiné par  
(aaaaa/m/jj)

Date  
Date  
(aaaaa/m/jj)

Reviewed By  
Examiné par  
(aaaaa/m/jj)

Tender  
Soumission  
(aaaaa/m/jj)

Project Manager  
Administrateur de projets  
n° du projet

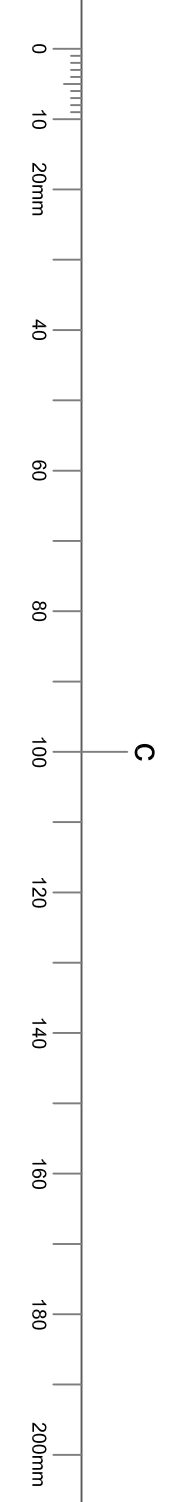


1  
E2 / 1:100  
INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE ET D'ALARME INCENDIE - OUVRAGES DE DÉMOLITION

2  
E2 / 1:100  
INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE ET D'ALARME INCENDIE - NOUVEAUX TRAVAUX

| NOMENCLATURE DES LUMINAIRES |  |                     |                      |         |                  |
|-----------------------------|--|---------------------|----------------------|---------|------------------|
| TYPE                        | DESCRIPTION  | NUMÉRO DE CATALOGUE | LAMPES PAR LUMINAIRE | TENSION | REMARKS/NOTES    |
| A                           | LUMINAIRE FLUORESCENT, OUVERT ET EXISTANT DE 2 440 mm ET DE TYPE INDUSTRIEL, À MANDRER AVEC UN RÉFLECTEUR D'ORIENTATION DE L'ÉCLAIRAGE VERS LE HAUT, CE RÉFLECTEUR DEVAIT ÊTRE SUSPENDU À PARTIR DE CHÂSSIS ALTERNATIVEMENT, DE MONTAGE AU PLAFOND, SELON LES EXIGENCES. | CFI F72481          | 4 T8                 | 347V    | DE TYPE SUSPENDU |
| B                           | NOUVEAU LUMINAIRE FLUORESCENT DE SINTÉ À TROIS TUBES, DE TYPE INDUSTRIEL, ET OUVERT ET DE PROF. 1 219 mm, AVEC UN RÉFLECTEUR D'ORIENTATION DE L'ÉCLAIRAGE VERS LE HAUT, CE RÉFLECTEUR DEVAIT ÊTRE SUSPENDU À PARTIR DE CHÂSSIS.  |                     | 2 T8                 | 347V    | DE TYPE SUSPENDU |

| NOTES DU DESSIN |   |
|-----------------|---|
| 1               | DÉTAIL TYPIQUE : LUMINAIRE FLUORESCENT ET EXISTANT DE 2 440 mm, À DÉMANTER ET À BRASER AVEC UN RÉFLECTEUR POUR ÊTRE MONTÉ D'UNE NOUVELLE COUSSE À CÔTÉ DE RÉSSINAGE AU FEU.   |
| 2               | DÉTAIL TYPIQUE : DÉMANTER LA PARTIE DE SURETÉ DE SURETÉ, À RECONNECTER ET À DÉPLACER ET À MANDRER AVEC UN CONDUIT DE MONTAGE EN SURFACE AU-DESSUS DU SOMMER DE PORTE EXISTANT. RACCORDER LES NOUVEAUX LUMINAIRES AUX COMMANDES ET AU CIRCUIT EXISTANTS ALIMENTANT LA PRESSE ZONE. |
| 3               | DÉTAIL TYPIQUE : DÉMANTER LE FEU ALUMINUM, À RACCORDER AU CIRCUIT EXISTANT ALIMENTANT LA ZONE.  |
| 4               | LUMINAIRE EXISTANTE, À COBRIER DE NOUVEAU EN TANT QU'ÉLÉMENT D'ORIENTATION DE TOIT COMMUNICATIVE.   |
| 5               | RÉVISER L'EMPLACEMENT DU MINI-ALUMINUM D'ALARME INCENDIE ET L'ADAPTER AVEC UN CONDUIT DE MONTAGE EN SURFACE AVEC DE DÉMANTER LE FEU ALUMINUM D'UNE NOUVELLE COUSSE À CÔTÉ DE RÉSSINAGE AU FEU.  |



C

Drawing no. E2 n° du dessin



